



L'ÉCHO *numérique* DES MARTINETS

n° 26

1^{ER} CONSEIL APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

VENDREDI 20 MARS 2026

effectif du jour sur 13 élus	présents 10		pouvoirs 2	nombre de voix 11
	qui votent 9	qui ne votent pas 1		

• Élection du maire et des adjoints

Ce premier conseil municipal a commencé par l'élection du maire et des adjoints. Le doyen de l'assemblée présente, Jean-Claude VERNIER, a dirigé les débats jusqu'à l'élection du nouveau maire. Procédure choisie : votes à bulletin secret pour les fonctions où plusieurs candidats se présentent, votes à main levée lorsqu'il n'y a qu'un candidat.

maire	Alain MALIGNON	→ 11 voix
1 ^{er} adjoint	Cédric TREMBLAY	→ 10 voix (TREMBLAY 10 voix ; VERNIER 1 voix)
2 ^{ème} adjoint	Anne RAUZY	→ 11 voix
3 ^{ème} adjoint	André MATEILLE	→ 7 voix (MATEILLE 7 voix ; VERNIER 2 voix ; blancs 2 voix)

Le maire nous a ensuite communiqué la **charte de l'élu local** éditée par l'ADM 81 qui comporte quatre articles du CGCT. Les deux derniers articles sont reproduits dans les pages suivantes.

• Pour rappel, équipe des 13 élus, par ordre alphabétique

(Les élus qui étaient en 12^{ème} et 13^{ème} positions sur la liste électorale participent aux débats mais pas aux votes ; leurs noms sont *en italique*) :

BONHOURE Francis, DAÏDÉ Marie-José, *FREYMANN Virginie*, GÉRÉ Pascale, MALIGNON Alain, MATEILLE André, MONSAINGEAN Delphine, PAYAN Vanessa, *POUSTHOMIS Bernard*, RAUZY Anne, SOLDANO Jean-Paul, TREMBLAY Cédric, VERNIER Jean-Claude.

• **Commissions, nomination des délégués et représentants de la commune**

- Toute personne intéressée pour participer à une commission peut se faire connaître à la mairie ou contacter Alain MALIGNON : ajustements au tableau joint en cours de mandat.
- Le maire est président de droit à chacune des commissions.
- La commission finance se réunira le jeudi 8 avril 2026 à 18h30 à la mairie.

Commission du budget et des finances	DAÏDÉ Marie-José MATEILLE André TREMBLAY Cédric VERNIER Jean-Claude
Commission des impôts directs – CCID	DAÏDÉ Marie-José MATEILLE André TREMBLAY Cédric VERNIER Jean-Claude
Commission des travaux, urbanisme, équipement, environnement	MATEILLE André SOLDANO Jean-Paul TREMBLAY Cédric VERNIER Jean-Claude
Commission communication, divers sites de la commune, site internet municipal et bulletin municipal annuel	FREYMANN Virginie GÉRÉ Pascale PAYAN Vanessa RAUZY Anne
Commission des listes électorales	GÉRÉ Pascale RAUZY Anne TREMBLAY Cédric
Commission d’adjudication et d’appel d’offres	DAÏDÉ Marie-José MATEILLE André VERNIER Jean-Claude
Commission tourisme, commerces et artisanat	DAÏDÉ Marie-José FREYMANN Virginie PAYAN Vanessa RAUZY Anne
Délégation au syndicat intercommunal des Eaux de la Montagne Noire	MATEILLE André VERNIER Jean-Claude

Délégation correspondant défense	PAYAN Vanessa
Plan communal de sauvegarde	BONHOURE Francis GÉRÉ Pascale PAYAN Vanessa TREMBLAY Cédric VERNIER Jean-Claude
Délégation au Syndicat d'énergie du Tarn	VERNIER Jean-Claude
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc de la Montagne Noire	FREYMANN Virginie TREMBLAY Cédric
Conseiller Communautaire Aux sources du Canal du Midi	1 ^{er} adjoint : TREMBLAY Cédric
SIPOM	TREMBLAY Cédric VERNIER Jean-Claude
Syndicat mixte du bassin de l'Agout (et du Sor)	FREYMANN Virginie
Référents administrés au Lotissement Saint Albi	BONHOURE Francis TREMBLAY Cédric
Référents administrés au Village	DAÏDÉ Marie-José GÉRÉ Pascale PAYAN Vanessa
Référents Associations du Village	FREYMANN Virginie GÉRÉ Pascale PAYAN Vanessa TREMBLAY Cédric
Référent entretien village employé municipal	maire : MALIGNON Alain
Référents PLUI	MATEILLE André VERNIER Jean-Claude
École	FREYMANN Virginie GÉRÉ Pascale PAYAN Vanessa
Voirie, Station épuration	BONHOURE Francis MATEILLE André SOLDANO Jean-Paul VERNIER Jean-Claude

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

ARTICLE L.1111-13 DU CGCT

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

ARTICLE L.1111-14 DU CGCT

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

QUESTIONS DIVERSES

- Le traditionnel **repas** municipal pour les élus et les employés municipaux est d'ores et déjà fixé au mardi 30 juin.

- Les Journées européennes des moulins
et du patrimoine meulier

auront lieu les 16 et 17 mai 2026.

Nous vous donnerons ultérieurement des précisions si, comme les années précédentes,

le moulin Saint-Étienne participe à cet

événement national.



- La pose des **passerelles** devrait commencer en avril, dès que les travaux de consolidation d'un pilier seront terminés (l'entreprise Granier chargée de cette consolidation, démarre ce chantier le 8 avril).

- Suite à la visite sur site du bureau d'étude spécialisé E&S le 13 mars dernier, un devis de 7140€ nous a été communiqué pour établir le relevé des débits d'eau. Ce montant, et celui de 2880€ du relevé topographique établi précédemment par Valoris, seront étudiés au moment du vote du budget, en avril prochain. Pour rappel, ces études sont obligatoires au niveau de la législation européenne. Elles seules permettent d'obtenir un document administratif qui garantit **les droits d'eau** du village.

- L'assemblée Générale de l'association **Pétanque** durfortoise se tiendra dans la salle de la mairie le vendredi 17 avril à 19h30.

- Le premier adjoint et un élu vont s'occuper de fermer de façon efficace et pérenne **l'accès au stade** pour éviter que des véhicules individuels non autorisés continuent à utiliser ce passage pour entreposer illégalement des déchets. Toujours dans cette zone géographique et avec le même souci d'entretien des lieux, il est prévu de vider et nettoyer deux ou trois anciens vestiaires pour les réhabiliter et les rendre utilisables pour la municipalité. Ces démarches ne concernent en rien les locaux utilisés par l'employé municipal.

- Le maire prévoit une réhabilitation-rénovation du « **jardin Zen** » qui se trouve juste en amont du pont, côté rue des Martineurs.
- La **réparation de la grille** qui termine la rue des Martineurs est une nouvelle fois évoquée. Sur la proposition d'un élu, l'entreprise Montagné va être chargée de réaliser – dans les plus brefs délais possibles - des ancrages solides pour résoudre le problème de façon pérenne.
- Un **remblai de terre** conséquent va être mis en place pour remplacer le fossé de protection vers la station d'épuration. Ce fossé a dû récemment être comblé pour permettre la sortie du champ des gens du voyage dont les véhicules se trouvaient « prisonniers » de la boue consécutive aux fortes pluies de ces derniers temps.
- La **fontaine-sculpture du Plo** sera finalement réalisée en inox, le zinc s'étant révélé trop difficile à travailler. Le devis reste inchangé.



• « *Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art 2026**, le village de Durfort met à l'honneur les savoir-faire artisanaux qui font son identité. Artisans et créateurs accueillent le public pour découvrir leurs métiers, leurs ateliers et leurs techniques à travers démonstrations et rencontres. Une occasion unique de plonger dans

l'univers des métiers d'art au cœur de ce village historique de la Montagne Noire. »

(<https://www.hautegaronnnetourisme.com>)

Visite du Musée du cuivre :

les 11 et 12 avril de 15h à 18h

Atelier RECréation (Restauratrice d'objets en bois) : les 11 et 12 avril de 10h à 12h et de 14h à 19h

(* Les JEMA, Journées Européenne des Métiers d'Art, ont lieu tous les ans, une semaine au printemps, partout en France et en Europe, au cœur des régions, villes, villages, quartiers... Cette année ce sera du mardi 7 au dimanche 12 avril 2026 inclus)

- Une élue nous propose une **réflexion botanique** en s'appuyant éventuellement sur les compétences de l'association d'Albi « Arbres et Paysages Tarnais ». Il s'agirait d'une part, de remplacer les arbres morts au lotissement par des espèces qui tiennent compte des multiples contraintes locales (sol pauvre et ingrat, présence de très nombreuses canalisations, anciennes, voire vétustes, pouvant être mises à mal par les racines) et d'autre part d'imaginer et de concevoir un dispositif qui pourrait servir de lien entre deux parties de Durfort trop isolées l'une de l'autre, le lotissement et le vieux village. Décoratif, éducatif, écologique... bien des pistes sont à étudier, dans un esprit esthétique et culturel, qui s'appuie sur le respect du patrimoine, l'importance de l'histoire des villages et de l'artisanat dans notre culture.
- On termine ce conseil en se réjouissant de la **bonne nouvelle annoncée** par une lettre de remerciement de l'association des parents d'élèves de **l'école de Sorèze** pour tous ceux qui les ont soutenus dans leur démarche : le projet de fermeture de classe à la rentrée de septembre est abandonné.

AGENDA

- mardi 7 avril conseil citoyen - à 20h30 - à la mairie
- jeudi 9 avril **CONSEIL MUNICIPAL** - à 20h30 - à la mairie
- samedi 11 et dimanche 12 avril JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Art)
 - musée du cuivre – de 15h à 18h
 - atelier RECréation – de 10h à 12h et de 14h à 19h
- vendredi 17 avril Assemblée Générale Pétanque - à 19h30 - à la mairie
- samedi 16 et dimanche 17 mai Journées Européennes des Moulins
- mardi 26 mai conseil citoyen - à 20h30 - à la mairie
- jeudi 28 mai **CONSEIL MUNICIPAL** - à 20h30 - à la mairie
- dimanche 7 juin Vide Grenier
- dimanche 14 juin Desperado Trail
- mardi 23 juin conseil citoyen - à 20h30 - à la mairie
- jeudi 25 juin **CONSEIL MUNICIPAL** - à 20h30 - à la mairie
- samedi 8 et dimanche 9 août Festival de Street Art